2. P	orcs à l'e	eng	grais	et e	n p	lein a	air I	P-S	UIS:	SE		202	5	SSE		
Nom					F	Prénom					N° Agrosolu	tion		IIP-Su		
Adresse					١	NP		Lieu						W	9	
Téléphor	ne				N	° BDTA				N° c	cantonal d'expl	l.		Statut:	pli	
Genre	de contr.		Contrôle ordinaire			Notification	on								rempli	
An	noncé		Contrôle suppléme	antaire		Avertisse	ement							pas	contrôlé	
No	n annoncé		Contrôle dimension	de		Exclusion	1							pas x exist	applicable tant	
1.2	Exigences o	de b	ase													
1.2.1	L'exploitation re	specte	e les exige	ences PE	R					Date	e du dernier co	ontrôle PEF	₹			
1.2.2	Il n'y a pas de la	acunes	s évidente	s liées à	la pro	tection des	animau	<								
2.0	Exigences I	abe	l pour	l'ense	mbl	e de l'e	xploit	atio	1							
2.0.1	Moins de 90% d ces éléments fe des installations exploitations PE	rtilisar de pr	nts doiven	t être inté	graler	ment achen	ninés ve									
2.0.2	Sur tous les site responsabilité d producteur, les	lu proc	ducteur et/	ou qui sc	nt éco	onomiquem	ent liés	au								
2.0.6	Plans d'étable d	lisponi	ibles pour	tous les	porcs											
2.6	Porcs à l'en	grai	is	Places potent							un animal n'es allations et sur					
2.6.1 2.7.1	Participation pro E5. Noter la dat						s la caté	gorie		Date	e du contrôle:					
Etable	es															
2.6.3 2.7.3	Toutes les aires recouvert de litié roseau de Chine	ère; liti	ière consti	tuée d'au	u moin	s 50% de p		n,								
2.6.4 2.7.4	Les animaux dis recouverte de lit		nt d'une si	ırface de	repos	suffisamm	ent gran	ide et								
2.6.5	Les porcs peuve alternatives sou			aille > 10) cm /	Noter les o	ccupatio	ns								
2.6.6	Lumière du jour	dans	l'aire d'ac	tivité (mir	n. 15 L	.ux)										
2.6.7 2.7.7	Propreté et hygi de l'air, tempéra			imat de l'	'étable	e: gaz nocif	s, circula	ation								
2.6.11 2.7.11	Abreuvoirs et ap fonctionnels (dé						es prése	nts et								
2.6.8 2.7.8	Les étables et e risques de bless		iculier les	sols perf	orés n	e présente	nt pas d	е								
2.6.10	Possibilité de ra	ıfraîch	issement	orésente												
Accès	aux coure	ttes														
2.6.12	La courette est a maladie, la nuit conditions mété	penda	ant max. 3	jours api												
Anima	aux et chep	tel														
2.6.2 2.7.2	Tous les porcs à détenus en grou						ttes sont									
2.6.13 2.7.13	Animaux maladinfirmerie; box ir				s un lo	ocal séparé	/ box									
2.6.9 2.7.9	Tous les anima	ux por	tent les m	arques a	uricula	aires bicolo	res du la	bel								
2.6.14 2.7.14	Le nombre max est respecté	imum	d'animaux	autorisé	par b	ox et par m	nise à l'é	table								

raye z		
--------	--	--

N° Agrosolution:

Utilisa	ation de	médicaments							
2.6.15 2.7.15	Inventaire	des médicaments électronique	e tenu à jour selon la directive						
2.6.16 2.7.16	Journal de	es traitements électronique ten	u à jour selon la directive						
2.7	Porcs e		aces label tentielles:		Aucun animal n'est présent l installations et surfaces corre	ors du contrôle, cependa espondent aux exigences	ant les s label		
2.7.20		oorcs plein air de l'exploitation s s IPS pour porcs plein air	sont détenus selon les						
2.7.21	Les abris	offrent une protection contre le	froid et la chaleur						
2.7.22	Climat de ordre	l'abri (gaz nocifs, circulation de	e l'air, température, etc.) en						
2.7.23		des abris et des prés suffisante imaux respecté)	es pour les animaux (nombre						
2.7.24	l'exception	ortie sur sol naturel : zones mar n du bain de boues), distance d de surface au respect de la pro	l'au moins 10 m par rapport						
2.7.25		ossibilité de se vautrer dans la l aucun risque de blessure ider							
2.7.26	Les anima nasales	aux n'ont subi aucune intervent	ion prohibée, pas de boucles						
2.7.27	Un plan d	e l'aire de sortie est disponible							
2.7.28		i intégré dans le plan de rotatio n sont respectées	n des cultures, les périodes						
Remar	ques:								
Le/la producteur/trice renonce au contrôle et sort du programme IPS porcs , il reste cependant membre et reçoit les vignettes									
AQ-viande et SUISSE GARANTIE (pour autant qu'il existe un contrôle des exigences de base valable, réalisé durant les 4 dernières années).									
Le /la producteur/trice renonce au contrôle et sort du label IP-SUISSE, AQ-viande et SUISSE GARANTIE incl. ! Le/la producteur/trice certifie par sa signature son auto-déclaration et atteste avoir pris connaissance du protocole de constat. Le producteur a donné									
accès à t	tous les anir	maux label (lieu de détention) a	au contrôleur. Le producteur per entuelles autres remarques son	ut exige	r un nouveau contrôle par l'org				
Dat	te du	Heure de fin du	Signature du/de la		ignature du contrôleur	Identification of			
con	itrôle	contrôle	producteur/trice		N° natel:	l'organe de cont	rôle		
		Grand-Pré 4 D, 1510 Moudon	Agrosolution SA Organe de contr Producteur/trice	ôle:	Original Copie © Copie	agrosolution	2025		